



Le 2 juin 2020,

Aux parents utilisateurs
du restaurant scolaire municipal

Madame, Monsieur,

Afin d'organiser au mieux le service de restauration scolaire pour la rentrée prochaine, je vous remets un dossier d'inscription pour l'année 2020/2021 composé de :

- La fiche d'inscription
- Le règlement du restaurant scolaire (**à conserver**)
- L'autorisation de prélèvement SEPA

La fiche d'inscription et l'autorisation de prélèvement SEPA (accompagnée d'un RIB) sont à compléter et à déposer dans le hall de la mairie ou bien dans la boîte aux lettres pour le 26 juin dernier délai.

ATTENTION ! Tout dossier dont la fiche d'inscription n'aura pas été entièrement complétée sera automatiquement refusé.

Le prix du repas régulier est fixé à 3.30 €.

Pour les enfants qui prennent leur repas de façon irrégulière, un planning devra être fourni.

Aussi, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) à destination des élèves ayant des besoins spécifiques (maladie signalée, pathologie chronique, allergies alimentaires avérées et graves type gluten et arachide, traitement médical pour une durée supérieure à 1 mois...) est mis en place pour la rentrée prochaine.

- ✓ *Ce document est un protocole établi par écrit entre les parents, l'établissement scolaire (chef d'établissement, médecin, infirmier, assistante sociale, conseiller d'orientation psychologue, équipe éducative — enseignant, conseiller principal d'éducation, ...) et des partenaires extérieurs, pour permettre l'accueil d'un élève souffrant d'un handicap ou d'une maladie.*
- ✓ *Si un PAI existe déjà pour votre enfant, je vous remercie de le spécifier sur la fiche d'inscription. Dans le cas contraire, je vous invite à prendre contact très rapidement auprès du :*
Médecin Scolaire au 02 51 24 17 10,
centre médico-scolaire 100, rue des Pyramides 85000 LA ROCHE-SUR-YON.
Cette démarche est indispensable dans l'intérêt de l'enfant.
- ✓ *Dans le cas d'allergies alimentaires plus légères, un certificat médical devra **impérativement** être fourni.*

Pour les personnes qui souhaitent plus de renseignements, vous pouvez prendre contact auprès de Marie PARODY au secrétariat de la mairie (tel : 02 51 07 82 60 ou mail : mairiestmartin.compta@orange.fr).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Christophe GOURAUD

Mairie de Saint-Martin-des-Noyers

28, rue de l'Eglise
85140 SAINT-MARTIN-DES-NOYERS
Tél 02.51.07.82.60
Fax 02.51.07.85.99
www.saintmartindesnoyers.fr
mairie-de-st-martin-des-noyers-85@wanadoo.fr